

# Conditions de participation aux Formations

## Bico (Version 14/01/2025)

Les présentes conditions générales ont pour objectif de définir les modalités de participation aux formations proposées par la Fédération Bico à ses demandeurs.

### **Article 1 – Inscriptions**

---

Les inscriptions aux formations doivent être effectuées via notre site web : [www.federationbicofederatie.be](http://www.federationbicofederatie.be). Toute inscription constitue un engagement ferme à participer pleinement et intégralement à la formation. En s'inscrivant, le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions spécifiques d'inscription ci-dessous et les accepter.

Après validation de l'inscription, un e-mail de confirmation contenant les informations pratiques sera envoyé à l'adresse renseignée dans le formulaire d'inscription.

Toutes les informations nécessaires à l'inscription et au déroulement des formations sont disponibles sur le site de la Fédération.

À noter : En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, les formations peuvent être organisées en visioconférence et adaptées en conséquence.

### **Article 2 – Conditions financières**

---

#### **Souhaitez-vous une facture ?**

- **Non** : Votre inscription sera validée après le paiement des frais d'inscription sur le compte IBAN **BE67 0682 3366 9387** - BIC **GKCCBEBB**. Le paiement doit être effectué dans les 5 jours ouvrables suivant l'inscription.
- **Oui** : Envoyez votre demande de facture par e-mail à [commu@federationbicofederatie.be](mailto:commu@federationbicofederatie.be). Une fois la facture émise, vous disposez de 5 jours ouvrables pour effectuer le paiement.

En cas de non-paiement, la Fédération Bico se réserve le droit de refuser la participation à la formation. Les tarifs sont indiqués sur notre site web. Le montant couvre notamment la rémunération des formateurs, leurs frais de déplacement, la location des salles,



l'impression des documents, ainsi que le catering (café, thé, eau, biscuits et éventuellement sandwiches).

### **Article 3 – Engagement**

---

Le demandeur s'engage à remplir l'évaluation de la formation et à signer une feuille de présence. En contrepartie, la Fédération Bico s'engage à fournir une attestation de présence à la fin de la formation.

### **Article 4 – Prérequis**

---

Des prérequis peuvent être mentionnés dans le programme de formation. Le demandeur s'engage à les respecter, dans la mesure où leur non-respect pourrait affecter la qualité de la formation dispensée.

### **Article 5 - Documentation pédagogique**

---

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est la propriété de la Fédération Bico ou de l'entité juridique dont le-la formateur-trice fait partie. Elle est protégée par le droit d'auteur.

Toute reproduction, utilisation à des fins autres qu'exclusivement internes, transfert ou mise à disposition à des tiers est interdite et constitue une infraction. La Fédération Bico se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de violation.

### **Article 6 - Annulations**

---

#### ○ **Annulation par le demandeur**

Les annulations doivent impérativement être communiquées par e-mail à [commu@federationbicofederatie.be](mailto:commu@federationbicofederatie.be).

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début de la formation, un remboursement intégral est effectué.
- Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé, et la totalité des frais d'inscription restera due.

Exceptionnellement, un remboursement peut être accordé en cas de maladie, d'accident ou de décès, sur présentation d'un justificatif.

## o **Annulation par la Fédération Bico**

En cas de force majeure ou de nombre insuffisant de participants, la Fédération Bico se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, un remboursement intégral est effectué. Une nouvelle session sera organisée dans les meilleurs délais, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé.

## **Article 7 - Confidentialité**

---

Les informations échangées ou transmises au cours de la formation sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées à des tiers.

## **Article 8 - Règlement intérieur**

---

Le·la participant·e s'engage à respecter le règlement intérieur du lieu de la formation. La Fédération Bico décline toute responsabilité en cas de non-respect de ce règlement par un·e participant·e.

## **Article 9 – Responsabilités**

---

La Fédération décline toute responsabilité en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles. En cas de responsabilité avérée, celle-ci sera limitée aux dommages directs et plafonnée au montant des droits d'inscription versés.

Le programme de la formation pourra être adapté si nécessaire, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

## **Article 10 - Conservation de données et informatiques**

---

La Fédération conserve des données professionnelles à des fins de gestion interne et pour informer les demandeurs de futures formations susceptibles de les intéresser.

Le demandeur dispose d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait des données qu'il peut exercer en contactant [commu@federacionbicofederatie.be](mailto:commu@federacionbicofederatie.be).